

## Les territoires auvergnats

## face aux nouveaux enjeux

## démographiques

### Population

La Région Auvergne a adopté en 2009 son Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable des Territoires (SRADDT) qui fixe les orientations à moyen terme en matière d'aménagement et de développement durable du territoire régional.

Le redressement démographique est la première priorité du SRADDT, avec un objectif de progression de la population auvergnate de 6 % à l'horizon 2030. Une étude réalisée par l'Insee en 2010 a montré que cet objectif pourrait être atteint si les tendances démographiques récentes se prolongeaient, et en particulier le regain d'attractivité de l'Auvergne. Il manquait toutefois à cette étude une déclinaison territoriale de ces perspectives démographiques.

Ainsi, la présente étude réalisée dans le cadre d'un partenariat entre la Région et l'Insee identifie, sur l'ensemble des pays d'Auvergne, les principales tendances démographiques à l'horizon 2040 et étudie des scénarios d'évolutions démographiques alternatifs selon différentes hypothèses en matière d'attractivité.

Les résultats de cette étude serviront à ajuster au mieux la politique d'accueil de nouvelles populations confiée par le Conseil Régional d'Auvergne à l'Agence des territoires d'Auvergne (ARDTA). Ils seront également particulièrement utiles à la Région à la veille de l'actualisation de l'objectif démographique du SRADDT et du renouvellement des politiques contractuelles de la Région Auvergne.

**René SOUCHON**  
Président de la Région Auvergne

**D**epuis 2000, l'Auvergne a retrouvé une croissance démographique. Si les tendances récentes se prolongeaient, la population régionale pourrait croître de 8 % entre 2007 et 2040. La dynamique démographique dépendra essentiellement de la capacité de la région à attirer de nouvelles populations, face à un déficit naturel toujours plus important. Selon leur degré d'attractivité et l'intensité de l'étalement urbain, tous les territoires ne suivront pas la même trajectoire démographique. La majorité des pays auvergnats gagnerait des habitants. En revanche, trois resteraient en panne de croissance quel que soit le scénario envisagé. La baisse de la population en âge de travailler accentuerait leur fragilité.

► **Marylène GAUVIN, Vincent VALLÈS, Insee**

### 108 400 Auvergnats de plus entre 2007 et 2040

Pour l'Auvergne, les tendances démographiques récentes sont les plus favorables de ces trente dernières années. Les arrivées de population ont été le principal moteur de ce rebond démographique, dans un contexte de mobilité accrue sur l'ensemble du territoire national. Le bilan migratoire est désormais excédentaire après avoir été équilibré ou déficitaire dans les décennies 1980 et 1990. La hausse de la fécondité est venue accompagner cette dynamique et réduire le déficit naturel.

À l'horizon 2040, si les tendances observées sur la période 2000-2008 se maintenaient (hypothèses démographiques retenues dans le scénario « central »), l'Auvergne compterait 1 447 600 habi-

tants. De 2007 à 2040, la population auvergnate gagnerait ainsi 108 400 habitants, soit une hausse de 8 %. Ce rythme de progression, même s'il reste inférieur de moitié à celui projeté au niveau national, permettrait à l'Auvergne de ne plus faire partie des régions dans lesquelles la croissance de la population est faible.

La modification des facteurs démographiques (fécondité et espérance de vie) ne remettrait pas en cause l'augmentation de la population régionale (voir encadré « Sensibilité des territoires aux facteurs démographiques »). Ainsi, à attractivité constante, la progression du nombre d'habitants en Auvergne se situerait dans une fourchette comprise entre + 2 % et + 15 % entre 2007 et 2040 (scénarios « population basse » et « population haute »).

#### Sensibilité des territoires aux facteurs démographiques

Les variations de la fécondité ou de l'espérance de vie ont une incidence directe sur le nombre de naissances et de décès (voir méthodologie « Scénario central, population haute et population basse »). À moyen terme, elles peuvent donc accentuer ou infléchir la dégradation du solde naturel et par là-même affecter la croissance démographique. Si ces variations sont difficilement prévisibles, une modification de ces facteurs démographiques n'est pas à exclure au vu des variations passées du taux de fécondité et des gains d'espérance de vie.

Ainsi, une baisse de la fécondité d'ici 2015 de même ampleur que celle observée en Auvergne au début des années 1990 entraînerait, à comportements migratoires inchangés, une réduction de deux points du taux de croissance démographique à l'horizon 2040 par rapport au scénario central. À l'inverse, avec une hausse portant le taux de fécondité auvergnat au niveau national actuel, le rythme de croissance de la population se renforcerait de trois points.

La progression de l'espérance de vie résultera de l'interaction de facteurs négatifs (progression de certaines pathologies) et positifs (meilleur contrôle des facteurs de risque, progrès thérapeutiques...). Ces incertitudes conduisent à prendre en compte des hypothèses plus ou moins favorables. Toutes choses égales par ailleurs, des gains plus ou moins forts d'espérance de vie induiraient deux points de plus ou de moins sur le taux de croissance démographique.

Le dynamisme démographique auvergnat resterait porté uniquement par l'ex-cédent migratoire. Selon le scénario « central », le mouvement naturel conduirait, seul, à réduire la population de 7 % entre 2007 et 2040. En effet, le déficit naturel lié au vieillissement de la population qui caractérise actuellement la démographie auvergnate devrait s'accroître au fil des ans quelles que soient les hypothèses démographiques étudiées. Selon le scénario « central », à l'horizon 2040, l'Auvergne perdrait annuellement 4 000 habitants par différence entre les naissances et les décès, soit sept fois plus qu'en 2010. Dans le meilleur des scénarios, couplant une fécondité et espérance de vie hautes (scénario « population haute »), le déficit naturel doublerait entre 2007 et 2040. ▶

### L'attractivité, levier essentiel de la croissance démographique

À l'inverse du solde naturel, le solde migratoire devrait s'améliorer. Ainsi, à comportements migratoires inchangés, les arrivées de nouveaux habitants devraient augmenter : 96 800 sur cinq ans à l'horizon 2040 contre 93 300 sur la période 2007-2012 selon le scénario « central » (voir méthodologie « Les arrivées en Auvergne »). Cette hausse potentielle de 4 % des arrivées dépendrait du dynamisme démographique des départements d'origine des nouveaux Auvergnats. Ainsi, les arrivées devraient augmenter fortement vis-à-vis du quart sud-est de la France, espace de forte croissance démographique. À l'inverse, celles en provenance des départements moins dynamiques situés au nord de la région diminueraient.

Les départs de la région, moins nombreux, contribueraient eux aussi à l'amélioration du bilan migratoire. En prolongeant les tendances démographiques récentes, la population susceptible de quitter l'Auvergne, essentiellement des jeunes de 20 à 29 ans, serait orientée à la baisse. À taux de départ inchangé, 76 000 Auvergnats devraient quitter la région sur les cinq dernières années de la période de projection, soit 2 % de moins qu'actuellement. Pour mesurer l'impact de l'attractivité sur la démographie régionale, deux scénarios prospectifs ont été élaborés (voir encadré « Sensibilité des territoires à l'attractivité régionale » et méthodologie « Scénario Auvergne

### Projections de population 2007-2040 selon le scénario central

Pays auvergnats ou regroupements de pays*	Population projetée en 2040	Taux d'évolution 2007-2040	Variation absolue 2007-2040	Taux de croissance 2007-2040	
				Dû au solde naturel	Dû au solde migratoire
Jeune Loire et ses rivières	105 200	+ 32 %	+ 25 300	+ 2 %	+ 30 %
Issoire-Val d'Allier Sud	65 100	+ 24 %	+ 12 700	- 1 %	+ 25 %
Velay	104 500	+ 11 %	+ 10 200	- 7 %	+ 18 %
Grand Clermont	445 800	+ 10 %	+ 42 200	+ 7 %	+ 3 %
Combrailles/Grand Sancy	74 500	+ 9 %	+ 6 300	- 17 %	+ 26 %
Vallée de la Dore	91 300	+ 9 %	+ 7 600	- 15 %	+ 24 %
Lafayette	49 900	+ 8 %	+ 3 700	- 17 %	+ 25 %
Vichy-Auvergne	169 400	+ 8 %	+ 12 300	- 14 %	+ 22 %
Aurillac	82 300	+ 3 %	+ 2 000	- 11 %	+ 14 %
En Sologne et Bocage Bourbonnais	88 300	- 4 %	- 3 200	- 10 %	+ 6 %
Nord Cantal/Saint-Flour	64 800	- 6 %	- 4 000	- 28 %	+ 22 %
Vallée de Montluçon et du Cher	106 500	- 6 %	- 6 700	- 15 %	+ 9 %
<b>Auvergne</b>	<b>1 447 600</b>	<b>+ 8 %</b>	<b>+ 108 400</b>	<b>- 7 %</b>	<b>+ 15 %</b>

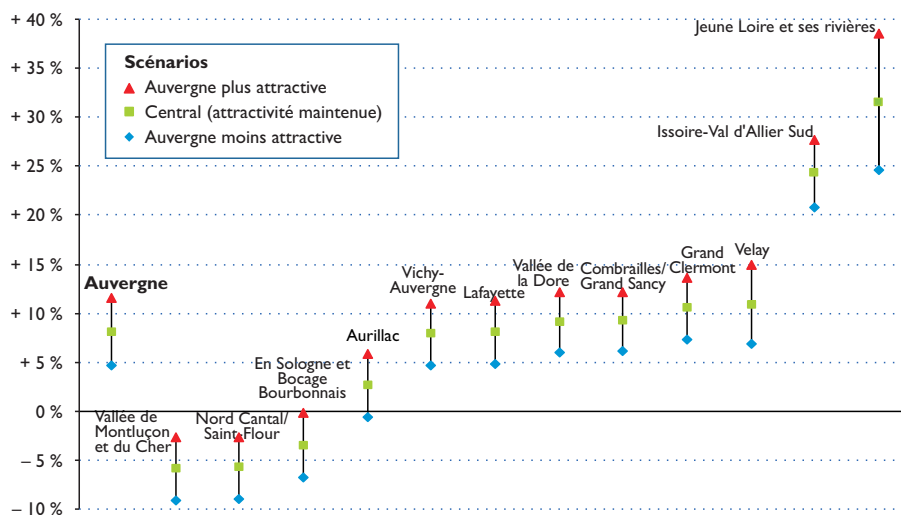
\* Voir méthodologie « Zones de projection »

Source : Insee, Omphale 2010

### Sensibilité des territoires à l'attractivité régionale

Les déterminants des migrations se révèlent à la fois multiples et complexes (conditions locales d'emploi, dynamisme économique, qualité du cadre de vie, prix du foncier...). Deux scénarios prospectifs ont été élaborés pour mesurer la sensibilité des territoires à une variation de l'attractivité auvergnate. À une Auvergne qui renforcerait ses atouts auprès de ses bassins d'attraction, s'opposerait une Auvergne moins attractive vis-à-vis de ces mêmes espaces dans un contexte de crise accrue, défavorable aux mobilités résidentielles entre régions. Dans les scénarios « Auvergne plus attractive » et « Auvergne moins attractive » la capacité d'attraction de chaque territoire auvergnat est respectivement augmentée et diminuée de 10 % vis-à-vis des départements extérieurs à la région auprès desquels ce territoire attire le plus de population. De telles inflexions de l'attractivité auvergnate conduiraient à augmenter ou diminuer le taux de croissance de la population dans des proportions variables selon les pays auvergnats à l'horizon 2040. Si le taux d'attractivité de chaque territoire augmentait de 10 % vis-à-vis des départements extérieurs, presque tous les pays auraient un taux de croissance supérieur à 5 % d'ici 2040. Seul trois auraient une population stabilisée ou en légère baisse.

### ►► Taux de croissance de la population 2007-2040 selon les scénarios prospectifs sur l'attractivité



Source : Insee, Omphale 2010

plus attractive » et « Scénario Auvergne moins attractive »). Dans le scénario « Auvergne plus attractive », la croissance démographique de la région atteindrait + 12 %. Cette dynamique reposerait sur la venue de 104 100 nouveaux arrivants sur les cinq dernières années de la pé-

riode de projection, soit 10 800 de plus qu'actuellement. À l'inverse, avec un nombre d'arrivées quinquennal proche de 89 600 personnes (scénario « Auvergne moins attractive »), le taux de croissance démographique se limiterait à 5 % entre 2007 et 2040. ▶

### Arrivées en provenance d'une autre région projetées selon la période

Pays auvergnats ou regroupements de pays	Nombre d'arrivées en début de période *	Nombre d'arrivées en fin de période **		
		Scénario central	Scénario Auvergne moins attractive	Scénario Auvergne plus attractive
Grand Clermont	28 400	29 000	27 000	31 000
Jeune Loire et ses rivières	9 500	10 000	9 100	10 900
Vichy-Auvergne	9 400	9 900	9 200	10 700
Vallée de Montluçon et du Cher	8 000	8 300	7 800	9 000
Velay	6 500	6 900	6 300	7 400
En Sologne et Bocage Bourbonnais	6 300	6 400	5 900	6 900
Aurillac	5 500	5 900	5 500	6 300
Nord Cantal/Saint-Flour	4 600	4 800	4 400	5 200
Vallée de la Dore	4 500	4 700	4 300	5 000
Combrailles/Grand Sancy	4 000	4 100	3 800	4 400
Issoire-Val d'Allier Sud	3 700	3 800	3 500	4 000
Lafayette	2 900	3 000	2 800	3 300
<b>Auvergne</b>	<b>93 300</b>	<b>96 800</b>	<b>89 600</b>	<b>104 100</b>

\* Personnes de 5 ans ou plus arrivées dans le territoire de 2007 à 2012 et résidant hors Auvergne cinq ans auparavant

\*\* Personnes de 5 ans ou plus arrivées dans le territoire de 2037 à 2042 et résidant hors Auvergne cinq ans auparavant

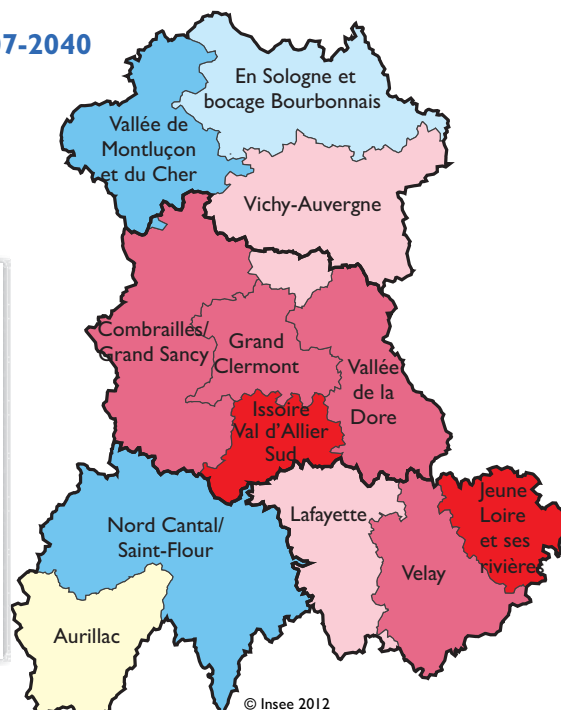
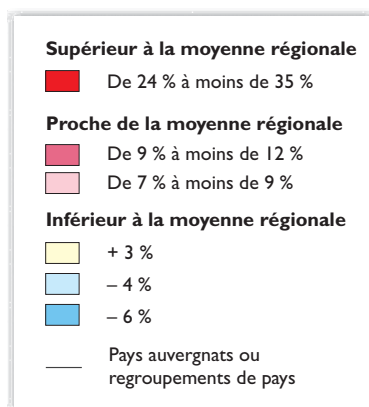
Source : Insee, Omphale 2010

### Des dynamiques territoriales différenciées

Dépendant fortement de leur attractivité, de la pression de l'étalement urbain clermontois ou stéphanois et du vieillissement de leur population, le dynamisme démographique des pays (voir méthodologie « Zones de projection ») serait contrasté. Les projections de population réalisées à l'horizon 2040 permettent de les différencier au vu des enjeux spécifiques auxquels ils sont confrontés. Deux pays, Jeune Loire et ses rivières et Issoire-Val d'Allier Sud, seraient assurés d'une forte croissance quels que soient les scénarios prospectifs retenus. Le dynamisme démographique des pays du Grand Clermont, Combrailles/Grand Sancy, Vallée de la Dore et Vichy-Auvergne serait lié au développement de la capitale régionale et de sa périurbanisation. Les pays altiligériens du Velay et de Lafayette bénéficieraient d'une croissance proche de la moyenne régionale. Celui d'Aurillac connaîtrait une faible augmentation selon le scénario « central ». Les pays En Sologne et Bocage Bourbonnais, Nord Cantal/Saint-Flour et Vallée de Montluçon et du Cher devraient, quant à eux, voir leur nombre d'habitants diminuer en raison de leur attractivité plus faible et du vieillissement prononcé de leur population. ▶

### ►► Taux d'évolution de la population 2007-2040

Scénario central



© Insee 2012

Source : Insee, Omphale 2010 scénario central

### Une croissance assurée pour les pays de Jeune Loire et ses rivières et Issoire-Val d'Allier Sud

Les pays de Jeune Loire et ses rivières et Issoire-Val d'Allier Sud sont marqués depuis au moins deux décennies par les périurbanisations stéphanoise et clermontoise. En 2010, un tiers des nouveaux habitants du Pays d'Issoire résidaient dans le Grand Clermont cinq ans auparavant. Dans le Pays de Jeune Loire et ses rivières, ce sont 42 % des arrivants qui résidaient auparavant dans l'aire urbaine stéphanoise. L'installation de jeunes familles avec leurs enfants concourt à la dynamique démographique de ces zones sur le long terme, et en particulier au rajeunissement de leur population et au maintien d'un taux de fécondité élevé.

Entre 2007 et 2040, la population devrait augmenter de 25 % à 38 % pour le

Pays de Jeune Loire et ses rivières et de 17 % à 31 % pour celui d'Issoire-Val d'Allier Sud, selon les hypothèses de population basse ou haute. Toutefois, les évolutions résultant du scénario « central » seraient en retrait par rapport à celle de la période 1999-2007.

À moyen terme, une réduction de la périurbanisation (réduction de l'installation de familles clermontoises ou stéphanoises) ne remettrait pas en cause cette croissance. En effet, dans le scénario prospectif « diminution de la périurbanisation » (voir encadré « Sensibilité des ter-

ritoires à la réduction de la périurbanisation » et méthodologie « Scénario » diminution de la périurbanisation », la croissance de Jeune Loire et ses rivières et Issoire-Val d'Allier Sud resterait élevée : + 25 % pour le premier et + 19 % pour le second. ▽

### Taux de variation de la population entre 2007 et 2040 selon les principaux scénarios

Pays auvergnats ou regroupements de pays	Scénarios					
	Hypothèses	Central	Population basse	Population haute	Auvergne moins attractive	Auvergne plus attractive
	Attractivité	maintenue	maintenue	maintenue	basse	haute
	Fécondité	maintenue	basse	haute	maintenue	maintenue
	Gains d'espérance de vie	maintenus	bas	hauts	maintenus	maintenus
Jeune Loire et ses rivières		+ 32 %	+ 25 %	+ 38 %	+ 25 %	+ 38 %
Issoire-Val d'Allier Sud		+ 24 %	+ 17 %	+ 31 %	+ 21 %	+ 28 %
Velay		+ 11 %	+ 5 %	+ 17 %	+ 7 %	+ 15 %
Grand Clermont		+ 10 %	+ 3 %	+ 18 %	+ 7 %	+ 14 %
Combrailles/Grand Sancy		+ 9 %	+ 3 %	+ 16 %	+ 6 %	+ 12 %
Vallée de la Dore		+ 9 %	+ 3 %	+ 15 %	+ 6 %	+ 12 %
Lafayette		+ 8 %	+ 2 %	+ 14 %	+ 5 %	+ 11 %
Vichy-Auvergne		+ 8 %	+ 1 %	+ 14 %	+ 5 %	+ 11 %
Aurillac		+ 3 %	- 3 %	+ 9 %	- 1 %	+ 6 %
En Sologne et Bocage Bourbonnais		- 4 %	- 9 %	+ 2 %	- 7 %	- 0 %
Nord Cantal/Saint-Flour		- 6 %	- 11 %	- 1 %	- 9 %	- 3 %
Vallée de Montluçon et du Cher		- 6 %	- 11 %	- 0 %	- 9 %	- 3 %
<b>Auvergne</b>		<b>+ 8 %</b>	<b>+ 2 %</b>	<b>+ 15 %</b>	<b>+ 5 %</b>	<b>+ 12 %</b>

Source : Insee, *Omphale* 2010

#### Sensibilité des territoires à la réduction de la périurbanisation

Chaque territoire bénéficie d'une attractivité propre qui dépend aussi des mouvements de population de proximité. Ceux-ci sont importants dans les pays qui bénéficient sur une partie de leur territoire de l'étalement de l'habitat (périurbanisation) des grandes agglomérations voisines. La périurbanisation clermontoise impacte directement le dynamisme démographique des quatre territoires périphériques du Grand Clermont, et celle de Saint-Étienne le Pays de la Jeune Loire et ses rivières. Le scénario « central » sous-tend la poursuite de l'étalement urbain clermontois et stéphanois au rythme actuel. Or, à moyen terme, cette tendance n'est pas assurée. Le développement de l'habitat périurbain dans des zones éloignées des grandes agglomérations et dépourvues de transports en commun pose un certain nombre de problèmes en matière d'urbanisme et d'aménagement. L'augmentation des coûts engendrés tant pour le budget des ménages (hausse des dépenses liées au prix des carburants) qu'en terme environnemental (pollutions, pression foncière) est un motif qui pourrait conduire à la diminution des mouvements de périurbanisation clermontoise et stéphanoise sur les territoires voisins.

Cette inflexion de tendance se traduirait mécaniquement par une hausse de la population du Grand Clermont supérieure à celle envisagée dans le scénario « central » et inversement une hausse plus faible dans les territoires périphériques.

Pour mesurer l'impact d'une telle évolution sur la démographie de ces territoires, le scénario prospectif « diminution de la périurbanisation » a été élaboré. Il sous-tend une diminution d'un quart du taux de départ des jeunes familles du Grand Clermont ou de l'aire stéphanoise vers les territoires périphériques. Selon ce scénario, le taux de croissance de la population du Grand Clermont serait augmenté de trois points par rapport au scénario central. Inversement, celui des territoires périphériques serait réduit de deux à sept points selon les territoires.

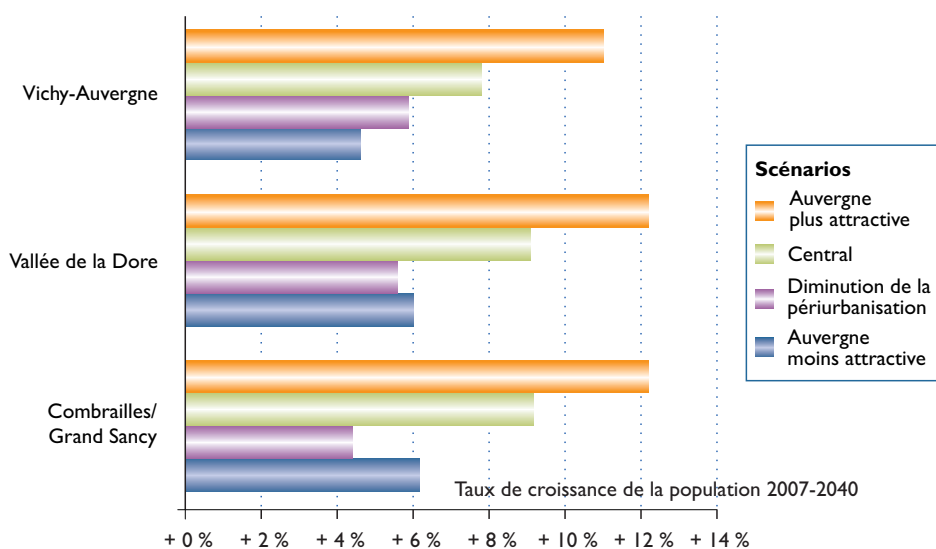
### Trois territoires fortement dépendants de la périurbanisation clermontoise

Les perspectives démographiques des trois autres zones périphériques du Pays du Grand Clermont sont encore plus largement tributaires de l'étalement urbain clermontois, lui-même conditionné par l'attractivité de la capitale régionale.

À l'horizon 2040, si le niveau de la périurbanisation clermontoise se maintenait, le taux de croissance des trois territoires Combrailles/Grand Sancy, Vallée de la Dore, Vichy-Auvergne serait similaire à celui de la région quels que soient les scénarios prospectifs étudiés. Si l'étalement urbain de l'agglomération clermontoise hors du Grand Clermont venait à diminuer (scénario « diminution de la périurbanisation »), l'augmentation de population de ces trois pays ou territoires de projets périphériques serait évidemment inférieure à celle du scénario « central ». L'impact le plus fort serait pour Combrailles/Grand Sancy dont la croissance démographique serait réduite de moitié. L'enjeu est d'autant plus important dans ce territoire qui ne propose pas d'alternative à l'automobile pour les déplacements domicile-travail, contrairement aux zones thiernoise, issoirienne et vichyssoise disposant d'une desserte ferroviaire. Ce territoire pourrait être dès lors le plus fortement touché par la baisse des arrivées de jeunes familles travaillant dans l'agglomération clermontoise.

Dans le cas où la périurbanisation diminuerait, une attractivité plus forte vis-à-vis de l'extérieur de l'Auvergne serait un enjeu important. Seul l'apport de ces nouvelles populations permettrait de contrecarrer la baisse des arrivées de familles clermontoises et de maintenir le rythme de croissance. En revanche, si l'attractivité propre de ces territoires venait à diminuer, la baisse des arrivées viendrait se cumuler à celle liée à la baisse de la périurbanisation. La croissance pourrait alors devenir atone. ▽

» Les enjeux liés à l'attractivité pour les territoires périphériques du Grand Clermont



Source : Insee, Omphale 2010

Le Grand Clermont : fort enjeu autour de son attractivité

Si la périurbanisation fait le jeu des territoires voisins du Grand Clermont, celui-ci sait néanmoins se montrer attractif vis-à-vis d'autres populations. À moyen terme, sa croissance dépendra donc tout autant de la variation du nombre des départs (baisse ou non de la périurbanisation) que de l'augmentation des arrivées (attractivité haute ou basse).

Si les tendances démographiques récentes se poursuivaient, la population du Grand Clermont serait de 445 800 habitants en 2040, en progression de 10 % par rapport à 2007 (+ 42 200 personnes). Fort de sa jeunesse, c'est l'un des deux pays auvergnats dont le solde naturel demeurerait positif, bien que divisé par neuf entre le début et la fin de la période de projection. À l'horizon 2040, ce dernier contribuerait à 20 % de la croissance démographique contre 70 % en 2010.

Si la périurbanisation se réduisait (scénario prospectif « diminution de la périurbanisation »), la population du Grand Clermont progresserait de 13 % pour atteindre 457 000 habitants en 2040.

D'autre part, si l'attractivité du Grand Clermont vis-à-vis de l'extérieur de l'Auvergne se renforçait (scénario prospectif « Auvergne plus attractive »), la population du pays serait de 459 000 en 2040, soit une progression de 14 % par rapport à 2007. ▶

Lafayette et Velay : des pays dans la moyenne régionale

La croissance démographique des pays de Lafayette et de Velay à l'horizon 2040 se situerait au niveau de l'évolution régionale dans le scénario « central ». Dans ces deux territoires, malgré la détérioration du solde naturel, l'amélioration du solde migratoire permettrait aux populations de croître respectivement de 8 % et 11 % entre 2007 et 2040 (scénario « central »). Le Pays de Lafayette profiterait en partie de la périurbanisation clermontoise dans sa partie nord autour de Brioude. Le Pays de Velay bénéficierait, quant à lui, d'une hausse des arrivées en provenance de son dynamique voisin Pays de Jeune Loire et ses rivières. Les inflexions à la hausse ou à la baisse de l'at-

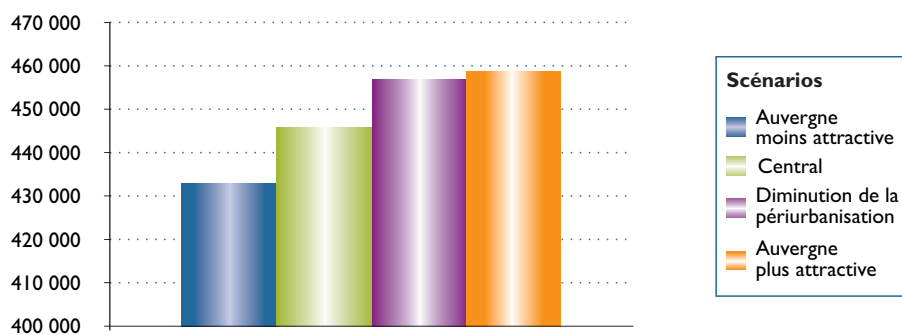
tractivité ont un impact marqué par rapport au scénario « central » pour le Pays de Velay. Dans le premier cas (« Auvergne plus attractive »), le taux de croissance de la population serait de 15 % sur la période 2007-2040. Dans le second cas, il serait moitié moins élevé (« Auvergne moins attractive »). Pour le Pays de Lafayette, les scénarios prospectifs sur l'attractivité extérieure aboutiraient à une progression du nombre d'habitants conforme à l'évolution régionale. ▶

Le Pays d'Aurillac : une évolution démographique modeste

Avec une population plus vieillissante, la dynamique démographique du Pays d'Aurillac est plus fragile. Le renouveau attractif constaté ces dernières années serait insuffisant pour contrecarrer le fort déficit naturel.

En fonction de la variation des facteurs démographiques, l'évolution de sa population entre 2007 et 2040 oscillerait entre - 3 % (scénario « population basse ») et + 9 % (scénario « population haute »). Selon le scénario « central », le nombre d'habitants serait quasiment stable, à + 3 %. Ce maintien serait assuré par la seule augmentation des migrants venant de l'extérieur de la région, en particulier ceux résidant précédemment en Ile-de-France et au sud de l'Auvergne. Le renforcement de l'attractivité est donc un enjeu majeur pour le développement démographique de ce territoire. Ainsi la réalisation du scénario « Auvergne plus attractive » aboutirait-elle à une progression deux fois plus importante (+ 6 %) qu'avec le prolongement des tendances actuelles. ▶

» Nombre d'habitants du Grand Clermont en 2040 selon différents scénarios



Source : Insee, Omphale 2010

### Trois territoires dans une situation démographique difficile

Les trois territoires En Sologne et Bocage Bourbonnais, Nord Cantal/Saint-Flour et Vallée de Montluçon et du Cher sont dans une situation bien plus délicate. En effet, à l'horizon 2040, dans la quasi-totalité des scénarios envisagés, leur nombre d'habitants serait orienté à la baisse. Pour chacun de ces territoires, la décroissance démographique se situerait entre 4 % et 6 % sur la période de projection (scénario « central »). En effet, la dégradation du déficit naturel ne serait pas compensée par l'amélioration du solde migratoire. En raison du vieillissement sensible de la population, les départs de ces trois zones devraient fortement régresser mais les arrivées devraient peu évoluer. L'attractivité des deux territoires de l'Allier est alimentée pour une part importante par la zone limitrophe située au nord de la région. Or, celle-ci se trouve dans une dynamique défavorable et devrait donc réduire ses apports de population. Dans le cas d'une amélioration des facteurs démographiques, le recul de la po-

pulation serait moins marqué mais persisterait. Ces territoires ne peuvent donc compter que sur une augmentation très forte de leur attractivité vis-à-vis de l'extérieur de l'Auvergne pour pallier leur situation démographique difficile. Ainsi le scénario « Auvergne plus attractive » réduirait-il de plus de moitié le rythme de la baisse de population par rapport au scénario « central ». La décroissance démographique serait alors très faible, notamment pour le secteur moulinois. A contrario, selon les hypothèses du scénario « Auvergne moins attractive », la fragilité démographique de ces territoires serait nettement accentuée avec des baisses de population comprises entre 7 % et 9 %.

### Revitaliser les territoires les plus fragiles en attirant des actifs

La vulnérabilité de ces trois territoires ainsi que celle du Pays d'Aurillac serait accentuée par une forte baisse de la population d'âge actif. Or, c'est en partie sur son potentiel de main-d'œuvre que repose l'attractivité économique d'un territoire. Dans ce cadre, une attractivité démographique extérieure renforcée

est d'autant plus cruciale. Dans le scénario « Auvergne plus attractive », la baisse du nombre d'Auvergnats d'âge actif (25-64 ans) entre 2007 et 2040 serait atténuée par rapport à celle du scénario central (-4 % contre -7 %). Ce serait le cas dans tous les territoires. Toutefois un tel scénario ne permettrait pas d'endiguer la forte diminution projetée dans les quatre territoires les plus fragiles. Celle-ci oscillerait entre -12 % pour le Pays d'Aurillac et -21 % pour le territoire Nord Cantal/Saint-Flour. Le risque existe que les entreprises confrontées au manque de main-d'œuvre ne puissent plus maintenir leur activité dans ces territoires. Ceux-ci seraient alors encore moins attractifs, notamment celui de Montluçon dont les atouts reposent principalement sur le tissu économique. Dès lors, un renforcement de l'attractivité, spécifiquement ciblé sur les actifs des zones en essor démographique, constituerait un levier indispensable pour relancer la croissance de la population. Ce regain attractif pourrait redynamiser le tissu économique local. Réciproquement, conforter l'emploi permettrait d'accroître l'attractivité démographique de ces territoires.

### La population d'âge actif (25-64 ans) en baisse dans une majorité de territoires

Pays auvergnats ou regroupements de pays	Scénarios			
	Central		Auvergne moins attractive	Auvergne plus attractive
	Effectifs	Évolution 2007-2040	Évolution 2007-2040	Évolution 2007-2040
Jeune Loire et ses rivières	47 000	+ 14 %	+ 7 %	+ 20 %
Issoire-Val d'Allier Sud	30 200	+ 8 %	+ 5 %	+ 11 %
Grand Clermont	207 500	- 3 %	- 7 %	0 %
Combrailles/Grand Sancy	34 300	- 5 %	- 8 %	- 2 %
Velay	45 300	- 7 %	- 11 %	- 4 %
Vallée de la Dore	40 300	- 8 %	- 11 %	- 5 %
Vichy-Auvergne	72 700	- 9 %	- 12 %	- 6 %
Lafayette	21 600	- 9 %	- 12 %	- 6 %
Aurillac	35 900	- 15 %	- 18 %	- 12 %
En Sologne et Bocage Bourbonnais	39 300	- 19 %	- 22 %	- 15 %
Vallée de Montluçon et du Cher	47 200	- 19 %	- 22 %	- 16 %
Nord Cantal/Saint-Flour	26 900	- 24 %	- 27 %	- 21 %
<b>Auvergne</b>	<b>648 200</b>	<b>- 7 %</b>	<b>- 11 %</b>	<b>- 4 %</b>

Source : Insee, Omphale 2010

## ► Méthodologie

### Zones de projection

Les territoires pris en compte dans cette étude sont basés sur les périmètres des pays et territoires de projet reconnus par la Région Auvergne. Pour des raisons méthodologiques, les projections de population sont réalisées sur des territoires d'au moins 50 000 habitants. Dans le cadre de cette étude, quatre territoires ont été associés deux à deux en tenant compte de leur profil démographique pour atteindre ce seuil de population : Pays des Combrailles et Territoire de projet du Grand Sancy, Pays du Haut Cantal-Dordogne (non compris la commune corrézienne de Bort-les-Orgues) et Pays de Saint-Flour Haute Auvergne. Pour obtenir une partition régionale, les communes auvergnates n'appartenant pas à un pays ou territoire de projet ont été intégrées dans une zone de projection, ainsi que celles appartenant à un pays dont le centre n'est pas en Auvergne (Pays du Charolais-Brionnais et Pays du Forez).

### Scénarios de projection

#### ➤ Scénario « central », « population haute » et « population basse »

Pour encadrer la réflexion sur l'avenir démographique des territoires auvergnats, cet exercice vise à présenter les futurs démographiques possibles en fonction d'hypothèses choisies, en matière de fécondité, mortalité et comportements migratoires.

Le scénario central est le scénario de base prolongeant les tendances observées sur la période récente. Les scénarios « population haute » et « population basse » rassemblent les variantes optimistes (respectivement pessimistes) de chacune des composantes démographiques.

Ainsi :

- Dans le scénario « central », la fécondité (indicateur conjoncturel de fécondité ou ICF) de chaque zone de projection est maintenue à son niveau de 2007. L'ICF pour l'année 2007 s'interprète comme le nombre moyen d'enfants pour une femme qui aurait pendant toute sa vie féconde les taux de fécondité observés à chaque âge au cours de l'année 2007. Le scénario « population haute » fait converger la fécondité de chaque territoire vers une valeur cible en 2015 qui correspond à l'ICF de la zone en 2007 augmenté de 0,15. Au-delà, la fécondité ainsi atteinte est maintenue. Pour le scénario « population basse », c'est la valeur de l'ICF de la zone moins 0,15 qui sert de cible en 2015.
- Dans le scénario « central », l'espérance de vie de chaque zone augmente au même rythme qu'en France métropolitaine où l'espérance de vie atteindrait 88,8 ans pour les femmes et 83,3 ans pour les hommes en 2040. Le scénario « population haute » fait évoluer l'espérance de vie de chaque

territoire selon des gains progressifs d'espérance de vie, qui atteint environ 90,6 ans pour les femmes et 84,9 ans pour les hommes en 2040 en France métropolitaine. Pour le scénario « population basse », les valeurs métropolitaines s'élèvent à 87,1 ans pour les femmes et 81,4 ans pour les hommes.

- Pour les trois scénarios, les quotients migratoires calculés entre 2000 et 2008 sont maintenus constants sur toute la période de projection. Ils reflètent les échanges de population internes à la France, y compris l'outre-mer. Pour les départs, la part des habitants quittant le territoire est maintenue constante par sexe et âge. Pour les arrivées, la part des habitants des autres zones venant s'installer sur le territoire est maintenue constante par sexe et âge. En ce qui concerne les échanges avec l'étranger, dans le scénario « central », l'hypothèse métropolitaine (solde migratoire de + 100 000 par an) est ventilée au prorata du nombre d'immigrants par zone d'intérêt. Les scénarios « population haute » et « population basse » ventilent un solde annuel national avec l'étranger de respectivement + 150 000 et + 50 000 personnes.

Ces projections sont ensuite calées sur les projections de population régionale publiées par l'Insee en décembre 2010, afin de faire coïncider la somme des projections par pays et territoires de projet avec la projection auvergnate.

#### ➤ Scénario « Auvergne plus attractive »

La fécondité de chaque territoire est maintenue à son niveau de 2007, l'espérance de vie augmente au même rythme qu'en France métropolitaine.

La capacité d'attraction de chaque territoire auvergnat est augmentée vis-à-vis des zones d'échanges auprès desquelles il est déjà attractif.

La part des habitants par sexe et âge quittant une zone d'échanges (départements métropolitains auprès desquels l'Auvergne est la plus attractive) pour s'installer sur un territoire auvergnat est augmentée de 10 % sur toute la période de projection. Ainsi par exemple, si 5 % des femmes de 20 ans quittent une zone d'échange A pour s'installer dans un territoire auvergnat B, ce taux sera porté à 5,5 % selon ce scénario. Pour les départements français non inclus dans l'une des zones d'échanges, les quotients d'émigration sont inchangés.

#### ➤ Scénario « Auvergne moins attractive »

La fécondité de chaque territoire est maintenue à son niveau de 2007, l'espérance de vie augmente au même rythme qu'en France métropolitaine.

La capacité d'attraction de chaque territoire auvergnat est diminuée vis-à-vis des zones d'échanges auprès desquelles il est déjà attractif.

## ► Méthodologie (suite)

La part des habitants par sexe et âge quittant une zone d'échanges de population pour s'installer sur un territoire auvergnat est diminuée de 10 % sur toute la période de projection. Ainsi par exemple, si 5 % des femmes de 20 ans quittent une zone d'échange A pour s'installer dans un territoire auvergnat B, ce taux sera de 4,5 % selon ce scénario. Pour les départements français non inclus dans l'une des zones d'échanges, les quotients d'émigration sont inchangés.

### ➔ Scénario « diminution de la périurbanisation »

La fécondité de chaque territoire est maintenue à son niveau de 2007, l'espérance de vie augmente au même rythme qu'en France métropolitaine.

La part des départs de familles du Grand Clermont et de l'agglomération stéphanoise vers les territoires périphériques est diminuée. Par sexe et par âge, la part des habitants de moins de 15 ans et de 25 à 49 ans, quittant le Pays du Grand Clermont pour ses quatre territoires périphériques (Combrailles/Grand Sancy, Vallée de la Dore, Vichy-Auvergne, Issoire-Val d'Allier Sud), est diminuée de 25 %

sur toute la période de projection. De même, la part des habitants par sexe et par âge de moins de 15 ans et de 25 à 49 ans, quittant le département de la Loire pour le Pays de Jeune Loire et ses rivières, est diminuée de 25 % sur toute la période de projection. Ainsi par exemple, si 5 % des femmes de 30 ans quittent le département de la Loire pour s'installer dans le Pays de Jeune Loire et ses rivières, ce taux sera porté à 3,75 % selon ce scénario. Pour les autres mouvements internes et externes à l'Auvergne, les quotients d'émigration sont inchangés.

### Les arrivées en Auvergne

Les arrivées en Auvergne prises en compte dans cette étude correspondent aux projections des personnes de 5 ans ou plus venant s'installer dans un pays ou territoire de projet auvergnat au cours d'une période de cinq ans et résidant hors Auvergne cinq ans auparavant. Les projections de personnes venant s'installer en Auvergne pour une période inférieure à cinq ans ne peuvent être calculées. Pour cette raison méthodologique, les nombres d'arrivées mentionnés dans cette étude ne peuvent être annualisés.

## ► Pour en savoir plus

➤ « Nouvelles projections démographiques auvergnates : vers trois décennies de croissance », Insee Auvergne La Lettre n° 67, décembre 2010.